

**Date limite de versement
avant le 28 février 2018**

association
Fouque
agir pour l'enfance

**« UNE TAXE QUI NOUS PERMET D'AMELIORER NOS MOYENS ET DE
POURSUIVRE NOTRE MISSION AUPRES DES JEUNES QUE NOUS
ACCUEILLONS ».**



L'I.M.E. LES ECUREUILS : 272 avenue de Mazargues, 13008 Marseille

L'I.M.E. SAINT ANGE : 1001 chemin de Saint Ange, 84 140 Montfavet

ASSOCIATION FOUQUE
Association Reconnue d'Utilité Publique
272, avenue de Mazargues – B.P.6
13266 MARSEILLE – CEDEX 08

Tel : 04-91-71-30-95 / Fax : 04-91-71-22-31

e-mail : siege.association@jbfouque.org
www.association-fouque.org

↳ L'IME LES ECUREUILS :

Accueille 65 enfants et adolescents déficients intellectuels.

L'enseignement adapté et la préformation professionnelle sont proposés en effectifs réduits :

- Cuisine, Polyvalence bâtiment, Espaces Verts, Atelier Bois, vie quotidienne.

La prise en charge s'appuie sur l'éducation spécialisée et les relations familiales suivies ; sur le suivi médical et des soins thérapeutiques :

- Orthophonie, psychomotricité, soutien psychologique, psychothérapie.



↳ L'IME SAINT-ANGE :

Accueille et accompagne 60 enfants, adolescents et jeunes adultes, de 6 à 20 ans, relevant de différentes formes de déficiences intellectuelles, légères, moyennes ou sévères, avec ou sans troubles associés.

La mission première de l'établissement est d'accompagner des enfants déficients en développant au mieux leurs potentialités. Un travail important a été réalisé pour développer les ateliers pédagogiques :

- Atelier cuisine, bois, jardinage, collectivité, espaces verts et travaux agricoles, horticulture, menuiserie...

L'accompagnement s'appuie sur une connaissance du jeune, issue du partage des informations en amont et des échanges entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire.



Verser votre taxe d'apprentissage à l'Association Fouque :

↳ **Les entreprises** sont libres de verser la taxe d'apprentissage à l'établissement d'enseignement de leur choix : **c'est le seul impôt dont l'entreprise peut choisir le bénéficiaire. Cet impôt obligatoire peut être une contribution financière ou un « don en nature » de matériel à but pédagogique.**

Votre déclaration se fait via votre [déclaration automatisée de données sociales unifiée](#) (DADSU) ou sur la déclaration n° 2460, pour les régimes spéciaux de sécurité sociale.

↳ **Les versements** doivent obligatoirement être effectués par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage – OCTA. **Votre entreprise utilise l'organisme collecteur de son choix.** Celui-ci vous adressera ensuite le reçu libérateur de votre versement.

Ces organismes mettent à votre disposition des outils afin de déclarer votre taxe d'apprentissage. Pour plus d'informations vous trouverez ci-dessous quelques liens utiles :

Les chambres de Commerce et d'Industrie
Le site du ministère en charge de l'emploi
L'AGEFA PME

www.cci.fr
www.travail-emploi-sante.gouv.fr
www.agefa.org

Vous pouvez acquitter votre taxe d'apprentissage par chèque ou virement établi au nom de l'organisme collecteur qui se chargera d'effectuer le reversement à l'Association Fouque.

Rappel: l'Association Fouque est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie « Hors Quota – Catégorie A ».

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Nous vous remercions de bien mentionner dans votre déclaration au choix un de nos 2 IME :

ILS SONT HABILITES A PERCEVOIR VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

(Salaires 2017)

IME LES ECUREUILS
(Hors Quota – Catégorie A)
272, avenue de Mazargues
13008 Marseille

IME SAINT-ANGE
(Hors Quota – Catégorie A)
1001, Chemin de St-Ange
84140 Montfavet

Règlement au plus tard le 28 février 2018

**En choisissant de nous verser votre taxe
d'apprentissage 2018 :**

- ✓ Vous contribuez au financement des moyens pédagogiques indispensables mis à disposition des jeunes accueillis par l'Association Fouque.
- ✓ Vous soutenez le développement de notre apprentissage et des projets éducatifs.
- ✓ Vous nous aidez à améliorer notre mission d'insertion.
- ✓ Vous participez aux projets 2018 : achats d'ordinateurs, de jeux éducatifs, aide à la prévention à la sécurité routière (BSR), matériel numérique...

**VOTRE TAXE EST POUR NOUS UN REEL
INVESTISSEMENT !**

